

Date : 23-09-2026

Numéro : 2026-09-23/07

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 23 septembre

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, DUGARET David, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Philippe, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, VALLE Florence, VIGLIETTI Andra.

Procurations : M. ARNOLD Stéphane à Mme CHASTRUSSE Evelyne

Absents : M. SAVAL Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHASTRUSSE Evelyne

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
17/09/2026

CRÉATION ET MODIFICATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le budget communal de l'exercice 2026 ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 21 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs aux évolutions de carrière des agents et aux besoins des services municipaux ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder aux créations et modifications d'emplois suivantes.

Dans le cadre de promotions internes au sein des services techniques, il est proposé de créer :

- deux emplois permanents d'agent de maîtrise territorial, catégorie C, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial, catégorie C, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires.

Afin de permettre l'évolution statutaire d'un agent ayant réussi le concours correspondant et de répondre aux besoins de la structure d'accueil du jeune enfant, il est proposé de créer :

- un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale, catégorie B, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Afin d'anticiper une évolution statutaire au sein du service administratif et de permettre l'exercice des missions correspondantes, il est proposé de créer :

- un emploi permanent de rédacteur territorial, catégorie B, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Enfin, compte tenu de l'évolution des besoins du service de la bibliothèque municipale et de l'élargissement des missions exercées, notamment en direction des publics scolaires, il est proposé de porter la durée hebdomadaire de l'emploi

permanent correspondant de 20 heures à 35 heures, soit un emploi à temps complet.

Cette modification de la durée hebdomadaire de service, supérieure à 10 %, a été soumise pour avis au Comité social territorial.

Le tableau des effectifs est actualisé en conséquence et annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de créer deux emplois permanents d'agent de maîtrise territoriale à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;**
- **DÉCIDE de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise territoriale à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires ;**
- **DÉCIDE de créer un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;**
- **DÉCIDE de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;**
- **DÉCIDE de porter de 20 heures à 35 heures hebdomadaires la durée de l'emploi permanent affecté à la bibliothèque municipale ;**
- **APPROUVE le tableau des effectifs ainsi actualisé, annexé à la présente délibération ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA**



TABLEAU DES EFFECTIFS au 23/09/2026

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
 Reçu en préfecture le 28/09/2026
 Publié le
 ID : 034-213402720-20260923-2026092307-DE

Filière	Grade / cadre d'emplois	Cat.	Durée hebdomadaire	Nombre d'emplois	Pourvus	Vacants
Administrative	Attaché territorial	A	35 h	1	1	0
Administrative	Rédacteur territorial	B	35 h	2	1	1
Administrative	Adjoint administratif principal de 1re classe	C	35 h	4	4	0
Administrative	Adjoint administratif principal de 2e classe	C	35 h	2	2	0
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35 h	1	1	0
Technique	Agent de maîtrise	C	35 h	8	8	0
Technique	Agent de maîtrise	C	28 h	1	1	0
Technique	Adjoint technique principal de 1re classe	C	35 h	3	1	2
Technique	Adjoint technique principal de 1re classe	C	20 h	1	1	0
Technique	Adjoint technique principal de 2eme classe	c	28h	1	0	1
Technique	Adjoint technique	C	35 h	1	1	0
Technique	Adjoint technique	C	31h30	1	1	0
Technique	Adjoint technique	C	28 h	3	3	0
Sportive	Éducateur territorial des APS principal de 1re classe	B	35 h	1	1	0



TABLEAU DES EFFECTIFS au 23/09/2026

Animation	Adjoint d'animation	C	35 h	1	0	1
Animation	Adjoint d'animation	C	24 h45	1	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	24 h 30	1	1	0
Animation	Adjoint d'animation	C	17h 30	1	1	0
Sanitaire et sociale	Éducateur territorial de jeunes enfants	A	35 h	2	2	0
Sanitaire et sociale	Auxiliaire de puériculture	B	35 h	3	3	0
Sanitaire et sociale	ATSEM principal de 1re classe	C	35 h	1	1	0
Sanitaire et sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C	28 h	1	1	0
Sanitaire et sociale	Agent social	C	35 h	3	2	1
Sanitaire et sociale	Agent social principal de 2ème classe	C	35 h	2	2	0
Police municipale	Brigadier-chef principal	C	35 h	1	1	0
Culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	35h	1	1	0
TOTAL				48	42	6



Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le

ID : 034-213402720-20260923-2026092307-DE